

Acte pour étendre à la province de l'*Ile du Prince-Edouard* " l'Acte des chemins de fer, 1868," et certains actes qui l'amendent.

Acte pour amender et refondre tels qu'amendés les différents actes concernant la Compagnie d'assurance de *Québec* contre les accidents du feu.

Acte concernant la Banque de *Liverpool*.

Acte pour incorporer la Compagnie d'assurance Mutuelle d'*Ontario* sur la vie.

Acte pour autoriser et ratifier le projet d'arrangement de la Compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*.

Acte pour autoriser la compagnie Nationale d'assurance à réduire son capital social, et pour d'autres fins.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*.

Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*.

Acte pour amender l'Acte du Bureau des Postes, 1875.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du havre *Sydenham*.

Acte concernant la Cour Maritime d'*Ontario*.

Acte à l'effet d'incorporer la Société des missions étrangères des "Regular Baptists" d'*Ontario* et de *Québec*.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction entre *Montréal* et la cité d'*Ottawa*.

Un bill concernant le droit sur le malt, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, que le bill passe.

*Ordonné*, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill pour abroger la section 23 de l'"Acte de la Marine Marchande, 1876," quant aux navires qui se trouvent dans les eaux canadiennes, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, que le bill passe.

*Ordonné*, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill pour amender la loi concernant les chargements sur le pont des navires, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, que le bill passe.

*Ordonné*, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour pourvoir à la liquidation des compagnies d'assurance maritime et contre l'incendie, incorporées et insolubles, étant lu,

*Ordonné*, que le dit ordre soit déchargé.

*Ordonné*, que le bill soit maintenant renvoyé à un comité général avec instruction et autorisation d'amender la section 12 en insérant les mots suivants après le mot "perte": "oudans le cas où (que telle perte survienne ou non) ils se seraient, après l'émission du writ de saisie-arrêt ou la cession de biens, réassurés sans le consentement d'une compagnie, alors."

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Irving* fait rapport que le comité a fait un amendement au dit bill.

*Ordonné*, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

*Ordonné*, que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine proposition concernant les bons portant première hypothèque du chemin de fer du Nord du *Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Irving* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu.